



Sécurité du périmètre et compétitivité économique

SÉCURITÉ DU PÉRIMÈTRE ET COMPÉTITIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Plan d'action en bref

INTRODUCTION

Le 4 février 2011, le premier ministre du Canada et le président des États-Unis ont rendu publique une déclaration intitulée *Par-delà la frontière : une vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique*, dans laquelle ils annonçaient qu'un plan d'action commun allait être formulé.

Cette tâche est maintenant accomplie. Le Plan d'action offre une feuille de route pratique pour renforcer la sécurité tout en accélérant les mouvements légitimes des marchandises et des personnes à la frontière canado-américaine.

Le présent document se veut un résumé commode et concis du Plan d'action. On peut consulter le texte intégral de ce dernier à l'adresse www.plandactionfrontalier.gc.ca.

POURQUOI LE PLAN D'ACTION SUR LA FRONTIÈRE EST IMPORTANT

Le Canada et les États-Unis jouissent d'un partenariat qui repose sur une longue tradition de coexistence pacifique, sur la défense et la promotion de valeurs communes, sur l'existence de nombreux liens familiaux étroits et sur des relations économiques qui comptent parmi les plus vastes et les plus prospères au monde.

Chaque pays constitue pour l'autre son marché d'exportation le plus important. Les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis ont presque doublé depuis 1994 et se chiffrent au jourd'hui à plus d'un demi billion de dollars par année. Chaque jour, des marchandises d'une valeur de plus de 1,5 milliard de dollars traversent la frontière. Des millions d'emplois dans les deux pays dépendent des flux de marchandises et d'investissements qui franchissent quotidiennement la frontière commune.

Le Canada est le principal marché d'exportation d'au moins 35 États américains. Plus de 200 000 personnes traversent la frontière chaque jour pour magasiner, faire des affaires ou rendre visite à des parents ou amis. Aujourd'hui, des centaines d'entreprises et même des industries tout entières dépendent de chaînes logistiques et de procédés de production intégrés de part et d'autre de la frontière, de sorte que certains produits traversent cette dernière plusieurs fois au cours du processus d'assemblage.

Ces dernières années, la traversée de la frontière canado-américaine représente un défi de plus en plus grand pour les voyageurs et les gens d'affaires. Le Plan d'action reconnaît la nécessité de faire des investissements dans les infrastructures, les technologies et le personnel afin d'aider à alléger ces contraintes. Il reconnaît en outre la nécessité d'améliorer la coopération et la coordination entre nos deux pays afin que soient réalisés des progrès réels dans ce domaine.

Diverses études (dont on trouvera une liste à la fin de cette brochure), émanant du secteur public et du secteur privé, se sont penchées sur les répercussions économiques de cet « épaississement » de la frontière. Même les évaluations les plus prudentes jugent que les coûts directs attribuables au passage de la frontière représentent pour l'économie canadienne l'équivalent de 1 p. 100 de son produit national brut, soit 16 milliards de dollars par année. Ainsi, même une modeste amélioration de l'efficacité du système frontalier pourrait engendrer des gains importants pour l'économie canadienne.

Dans la déclaration conjointe de février 2011, le Canada et les États-Unis conviennent que l'accroissement de la sécurité et l'amélioration des perspectives économiques sont des objectifs qui se renforcent mutuellement. Le Plan d'action propose de concentrer les efforts sur le renforcement réciproque de la sécurité en détectant et affrontant les menaces le plus tôt possible le long du périmètre nord-américain. Cette démarche est tout à fait logique tant du point de vue de la sécurité que de celui de l'économie.

Si le Canada et les États-Unis peuvent déceler les produits et les personnes à risque élevé avant qu'ils arrivent à nos frontières, on pourra alors offrir une meilleure protection à nos citoyens tout en rationalisant les mouvements des marchandises et des personnes de part et d'autre de notre frontière commune.

Le Plan d'action représente donc une prochaine étape importante dans le partenariat long et fructueux qui existe entre le Canada et les États-Unis.

UNE FEUILLE DE ROUTE PRATIQUE

Le Plan d'action est une feuille de route pratique et non pas un accord officiel. Une fois mis en place, il représentera un progrès historique dans les efforts conjoints déployés par le Canada et les États-Unis pour accroître la sécurité et la prospérité de l'Amérique du Nord.

Le Plan d'action met l'accent sur quatre champs d'action principaux :

- Agir le plus tôt possible pour éliminer les menaces;
- Faciliter le commerce, la croissance économique et les emplois;
- Faire fond sur le succès des programmes d'application transfrontalière de la loi;
- Renforcer les infrastructures transfrontalières essentielles et cybernétiques.

AGIR LE PLUS TÔT POSSIBLE POUR ÉLIMINER LES MENACES

Il est essentiel d'agir tôt pour éliminer les menaces si l'on veut renforcer la sécurité commune de nos deux pays et nous permettre de rendre la circulation légitime des personnes, des biens et des services de part et d'autre de la frontière canado-américaine plus efficace que jamais.

Le Plan d'action appuiera cet objectif en mettant au point des évaluations intégrées des menaces grâce à une collecte de renseignements plus opportune et mieux ciblée, à l'harmonisation et la coordination de nos systèmes de sécurité visant les marchandises, le fret et les bagages, et à une collaboration plus efficace pour identifier les personnes qui constituent une menace, ce qui accroîtra la sécurité et facilitera les mouvements des voyageurs légitimes.

Au nombre des mesures envisagées figurent celles qui suivent :

- Mener des évaluations conjointes et intégrées des menaces afin d'en arriver à une compréhension commune des menaces communes;
- Améliorer les mécanismes de collaboration dans l'application transfrontalière de la loi ainsi que les échanges d'information et de renseignements tout en veillant à ce qu'ils se conforment aux principes régissant la protection des renseignements personnels qui sont inscrits dans le Plan d'action et aux lois de chacun des deux pays sur la protection des renseignements personnels;

- Collaborer dans la recherche et la détermination des pratiques les plus efficaces afin de prévenir et de contrer l'extrémisme violent d'origine interne;
- Adopter une stratégie intégrée de contrôle du fret pour accroître la sécurité et amoindrir la nécessité d'une deuxième inspection des cargaisons à la frontière terrestre;
- Reconnaître mutuellement les programmes axés sur la sécurité du fret aérien;
- Harmoniser les besoins en données préalables pour le passage transfrontalier des marchandises;
- Mener des évaluations et des vérifications conjointes des systèmes de sûreté s'appliquant aux végétaux, aux animaux et aux aliments dans les pays tiers;
- Reconnaître mutuellement les systèmes de contrôle des bagages sortants pour éliminer les inspections répétées et aider à faire en sorte que les bagages arrivent à destination en même temps que les voyageurs;
- Mettre en place un processus de vérification des entrées et des sorties pour que les deux pays puissent comptabiliser les allées et venues des personnes;
- Établir et vérifier l'identité des voyageurs étrangers à destination de l'Amérique du Nord afin d'améliorer la prise de décisions en matière d'immigration et d'admissibilité.

FACILITER LE COMMERCE, LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LES EMPLOIS

Les échanges transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis procurent d'immenses bienfaits économiques aux deux pays. À mesure que nos deux pays travaillent ensemble afin de renforcer la sécurité de leur périmètre commun, ils prendront simultanément des mesures propres à favoriser une circulation plus fluide des personnes, des biens et des services à la frontière pour les déplacements et le commerce légitimes — des mesures qui auront des effets bénéfiques sur nos deux économies.

Le Plan d'action accroîtra les avantages découlant des programmes qui aident les négociants et les voyageurs dignes de confiance à traverser la frontière de manière plus efficace, et mettra en place de nouvelles mesures pour faciliter les déplacements et le commerce transfrontaliers, tout en réduisant le fardeau administratif des entreprises et en investissant dans l'amélioration des infrastructures et des technologies frontalières communes.

Au nombre de ces mesures figurent celles qui suivent :

- Mieux harmoniser les programmes canadiens et américains visant les voyageurs à faible risque afin qu'ils puissent se déplacer plus efficacement des deux côtés de la frontière;
- Formuler une approche générale qui s'appliquera aux futures initiatives de prédéouanement, et notamment mettre en œuvre diverses nouvelles initiatives de préinspection et de prédéouanement s'appliquant aux transports ferroviaires, maritimes et routiers afin d'atténuer les pressions aux postes frontaliers;
- Établir des niveaux de service pour les temps d'attente et diffuser les temps d'attente sur Internet pour que les camionneurs et les autres utilisateurs puissent mieux planifier leurs passages à la frontière;
- Élaborer et mettre en œuvre des améliorations administratives et opérationnelles pour simplifier les déplacements transfrontaliers des voyageurs d'affaires;

- Mettre en place un guichet unique pour les entreprises afin qu'elles puissent présenter électroniquement, en un seul endroit, toutes les données exigées par les organes gouvernementaux;
- Augmenter et harmoniser les seuils de valeur pour accélérer le dédouanement des marchandises et simplifier les processus actuels régissant l'importation de cargaisons de faible valeur en vue de réduire le fardeau administratif à la frontière pour ce type d'expédition;
- Entreprendre une évaluation indépendante conjointe des tarifs exigés à la frontière afin d'obtenir un profil plus exact des coûts que doivent assumer les entreprises;
- Mettre à niveau l'infrastructure de certains postes frontaliers clés pour alléger la congestion et accélérer la circulation transfrontalière, et veiller à ce que ces améliorations soient mieux coordonnées des deux côtés de la frontière;
- Installer des dispositifs technologiques d'identification par radiofréquence pour que les documents requis puissent être lus lorsque les véhicules s'approchent de la frontière, pour ainsi gagner du temps et réduire la congestion à la frontière même;
- Veiller à ce que les programmes améliorés et élargis destinés aux négociants et voyageurs dignes de confiance disposent de l'infrastructure requise pour offrir tous les avantages prévus aux membres de ces programmes;
- Coordonner les investissements effectués aux points d'entrée éloignés;
- Organiser des réunions régulières des comités binationaux sur les opérations des postes frontaliers afin que les deux pays puissent réagir plus rapidement aux préoccupations et aux besoins locaux.

FAIRE FOND SUR LE SUCCÈS DES PROGRAMMES D'APPLICATION TRANSFRONTALIÈRE DE LA LOI

Le Canada et les États-Unis ont mis en pratique des modèles qui ont réussi à empêcher les criminels de traverser la frontière pour échapper à la justice. Le programme pilote Shiprider, par exemple, emploie des agents désignés par les deux pays afin de patrouiller les eaux frontalières.

Le Plan d'action poursuit sur cette lancée en proposant de nouvelles initiatives qui misent sur le succès de programmes pilotes de surveillance de la frontière comme l'initiative Shiprider.

Les mesures envisagées comprennent celles qui suivent :

- Transformer Shiprider en un programme permanent;
- À titre expérimental, mettre à l'essai le modèle Shiprider à la frontière terrestre en mettant en place des projets pilotes Prochaine Génération faisant appel à des équipes canado-américaines intégrées de police à la frontière, et en intégrant dans le modèle des pratiques exemplaires tirées de programmes existants d'application transfrontalière de la loi comme la force d'intervention sur la sécurité de la frontière;
- Utiliser une technologie de communication vocale sur Internet à bon rapport coût-efficacité pour mettre en place une capacité de radio interopérable permettant aux forces de l'ordre des deux côtés de la frontière de communiquer sans délai lorsqu'elles répondent à des incidents transfrontaliers.

RENFORCER LES INFRASTRUCTURES TRANSFRONTALIÈRES ESSENTIELLES ET CYBERNÉTIQUES

Le Canada et les États-Unis sont reliés par tout un ensemble d'infrastructures essentielles et énergétiques, depuis les ponts et les routes jusqu'aux infrastructures énergétiques, comme les réseaux électriques, et au cyberspace. Le Plan d'action permettra de renforcer notre aptitude à protéger notre infrastructure essentielle et cybernétique commune et donnera à nos deux pays les moyens d'intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas de catastrophes et de situations d'urgence de part et d'autre de la frontière, et de mieux se relever par la suite.

Les mesures envisagées comprennent celles qui suivent :

- Améliorer la protection et accroître la résilience de notre infrastructure transfrontalière essentielle;
- Collaborer plus étroitement aux efforts internationaux en vue d'accroître la cybersécurité;
- Élaborer de nouvelles approches régionales pour assurer une gestion rapide et efficace de la circulation transfrontalière dans les situations d'urgence;
- Améliorer notre état de préparation collectif et notre capacité d'intervention contre les menaces à la santé;
- Voir à se préparer conjointement pour les interventions en cas de catastrophes aux répercussions binationales en mettant l'accent sur les incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs.

SOUVERAINÉTÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Canada et les États-Unis partagent une longue tradition de collaboration pour ce qui est de défendre les droits et libertés de leurs citoyens et d'intervenir pour contrer les menaces à notre mode de vie collectif. La coopération transfrontalière et l'échange d'information se situent au cœur de ces efforts.

Au moment d'entreprendre leur travail pour concrétiser le Plan d'action, les deux pays ont souscrit dès le départ à deux principes fondamentaux :

- Premièrement, les deux pays respecteront leurs droits souverains respectifs d'agir de façon indépendante, conformément à leurs propres intérêts et à leurs propres lois;
- Deuxièmement, les deux pays travailleront ensemble à la promotion des principes du respect des droits de la personne, de la protection des renseignements personnels et des libertés civiles qui sont essentiels à la primauté du droit et à la gestion efficace de notre périmètre.

En harmonie avec cette approche, les deux pays se sont engagés à veiller à ce que toutes les mesures envisageant un accroissement des échanges d'information soient prises de manière responsable et soient assorties de mesures de protection appropriées. Nous le ferons en définissant une série de principes communs pour la protection des renseignements personnels qui orienteront et articuleront la mise en œuvre de toutes les initiatives du Plan d'action et il s'agira là de l'une des premières réalisations découlant du plan.

Ces principes permettront au Canada de faire en sorte que seule l'information pertinente sera communiquée, et cela en toute conformité avec notre constitution et nos lois sur la protection des renseignements personnels, et toujours dans l'intérêt du Canada et des Canadiens.

ÉCHÉANCES ET PROCHAINES ÉTAPES

Il reste encore un travail considérable à accomplir par les deux pays pour mettre en œuvre les différents éléments du Plan d'action. Certains de ces éléments peuvent être « livrés » dès les premières étapes et seront mis en pratique rapidement, tandis que d'autres se concrétiseront sur un horizon plus long. Des rapports d'étape seront rédigés et présentés annuellement au premier ministre et au président.

En outre, au fur et à mesure que la mise en œuvre du Plan d'action avancera, le gouvernement consultera le Parlement et la population canadienne et les tiendra informés de la progression des efforts concertés des deux pays dans ce dossier, afin qu'ils puissent s'assurer que toutes les initiatives menées dans le cadre du Plan d'action correspondent toujours aux intérêts et aux valeurs des Canadiens.

Études et rapports

« Enquête sur la frontière canado-américaine », Statistique Canada, 2009; résultats corroborés par « Enquête frontalière sur les industries des services logistiques », Statistique Canada, 2009-2011.

« Étude sur l'incidence des mesures de sécurité frontalière prises par les États-Unis sur la compétitivité des fabricants et exportateurs de produits alimentaires du Canada », Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2009.

« Is Just-in-Time Replacing Just-in-Time? How Cross-Border Behaviour Has Changed since 9/11 », Conference Board of Canada, 2007.

« Sectoral and Enterprise Size Impacts of Post 9/11 Trading Environment on Canadian Exports to the US », Affaires étrangères et Commerce international Canada, 2011.

« Comprendre les répercussions de la frontière canado-américaine sur la circulation des personnes pour favoriser la circulation des marchandises et des idées en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et au-delà », Horizons de politiques Canada, 2011.

« Canada to United States: Border Crossing Study », Manufacturiers et Exportateurs du Canada, 2007.

« Gaps, Challenges and Solutions », Cross Border Flow Analysis Study, InterVistas, 2010.

« U.S.–Canada Transportation and Logistics: Border Impacts and Costs, Causes and Possible Solutions », John C. Taylor, Douglas, R. Robideaux et George C. Jackson, *Transportation Journal*, automne 2004.

« Trucking Across the Border: The Relative Cost of Cross-border and Domestic Trucking, 2004 to 2009 », Anderson et Brown, manuscrit, 2011.

« Border Delays Re-Emerging Priority: Within-Country Dimensions for Canada », Trien T. Nguyen et Randall M. Wagle, *Canadian Public Policy*, vol. 37, n° 1, 2011.